Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Avis d'examen professionnalisé pour l'accès au corps des techniciens de formation et de recherche relevant du ministre chargé de l'agriculture pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 (recrutement dans le premier grade)

NOR : *AGRS1512555V*

Un examen professionnalisé est organisé au titre de l'année 2015 pour l'accès au premier grade du corps des techniciens de formation et de recherche relevant du ministre chargé de l'agriculture, pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Cet examen professionnalisé est destiné à pourvoir des emplois au sein des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il est organisé par regroupement de branches d'activité professionnelle. Une seconde session pour l'accès au corps des techniciens de formation et de recherche sera organisée en fin d'année 2015 afin de pourvoir des postes dans l'enseignement technique agricole.

Le nombre total des places offertes est fixé à 4. Ces places sont réparties de la façon suivante :

3 places sont offertes à l'Ecole nationale de formation agronomique (ENFA) de Toulouse par regroupement des branches d'activité professionnelle E, F, G et H :

– E : informatique et calcul scientifique ;
– F : documentation, communication, édition ;
– G : patrimoine, logistique, prévention et administration générale ;
– H : gestion scientifique, pédagogique et technique ; qualité.

1 place est offerte à l'institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon) par regroupement des branches d'activité professionnelle G et H :

– G : patrimoine, logistique, prévention et administration générale ;
– H : gestion scientifique, pédagogique et technique ; qualité.

Peuvent faire acte de candidature :

Les agents non titulaires du ministère chargé de l'agriculture et de ses établissements remplissant les conditions fixées par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 visée ci-dessus. Ces conditions sont rappelées par la circulaire publiée le 6 décembre 2012 sous le n° SG/SRH/ SDDPRS/C2012-1004. Cette circulaire est consultable sur le site intranet NOCIA :

http://nocia.national.agri/CIRCETNO/2012/Sem49/SRHC20121004Z.html

ainsi que sur le site internet du ministère :

http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire_titularisation_version_consolide_e_dec_2012_cle84b9f2.pdf

Les agents sont également invités à consulter la foire aux questions sur le site internet du ministère :

http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Foire_aux_questions_titularisation_cle85f64e.pdf

Dates et lieu de l'épreuve orale unique d'admission : à Paris à partir du 14 septembre 2015.

La préinscription télématique se fera par internet sur le site : www.concours.agriculture.gouv.fr.

Date d'ouverture des préinscriptions : 4 juin 2015.

Date limite des préinscriptions télématiques : 2 juillet 2015.

Date limite de retour des confirmations d'inscription ainsi que des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle : 16 juillet 2015 (le cachet de la poste faisant foi).

Pour obtenir les renseignements relatifs à cet examen professionnalisé, les candidats s'adresseront à :

M. Patrick CASTRO, téléphone : 01-49-55-44-85, patrick.castro@agriculture.gouv.fr.

Mme Christine DUVAL, téléphone : 01-49-55-53-99, christine.duval@agriculture.gouv.fr.